

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AFR 12/008/2008

ÉFAI

22 septembre 2008

Angola. Procès inéquitable pour Fernando Lelo

Amnesty International a demandé ce lundi 22 septembre la libération immédiate et inconditionnelle de l'ancien correspondant de Voice of America Jose Fernando Lelo, condamné à une peine de douze ans d'emprisonnement le 19 septembre.

L'organisation considère que Jose Fernando Lelo a été condamné uniquement pour avoir exprimé de manière non violente ses opinions, y compris des critiques à l'égard du gouvernement angolais.

Le procès de Jose Fernando Lelo n'a pas respecté les normes internationales d'équité, et les charges retenues contre lui semblent avoir été motivées par des considérations politiques.

Lorsqu'il était correspondant de la station de radio Voice of America, Jose Fernando Lelo écrivait des articles dans lesquels il désapprouvait le protocole d'accord pour la paix et la réconciliation au Cabinda et le processus de paix. Amnesty International considère Jose Fernando Lelo comme un prisonnier d'opinion arrêté et incarcéré uniquement pour avoir, en toute légalité, exprimé ses convictions et critiqué le gouvernement.

Jose Fernando Lelo a été arrêté le 15 novembre 2007 par des membres des Forces armées angolaises (FAA) sur son lieu de travail à Malongo, au nord de la ville de Cabinda, parce qu'il était soupçonné d'avoir planifié une rébellion. Il a été envoyé en avion à Luanda, où il a été détenu pendant trois mois sans inculpation dans l'aile militaire de la Prison de São Paulo. Son arrestation est intervenue à la suite d'accusations selon lesquelles le 12 juillet 2007 il aurait rencontré six soldats dans le quartier de Bucu Zau et leur aurait fourni de l'argent et du matériel pour une rébellion. Ces six soldats ont également été arrêtés et inculpés de tentative de rébellion armée et de crimes militaires. Le 28 novembre 2007, Jose Fernando Lelo a été conduit pour interrogatoire dans les bureaux de la police judiciaire militaire, où les six soldats devaient témoigner contre lui. Ces hommes ont cependant déclaré qu'ils ne le connaissaient pas. Malgré la déclaration des soldats, Jose Fernando Lelo est demeuré en détention sans inculpation ni jugement au-delà des quatre-vingt-dix jours de détention provisoire prévus par la législation angolaise, ce qui rendait son maintien en détention contraire non seulement au droit international relatif aux droits humains mais aussi au droit angolais.

En février 2008, l'affaire a été transférée à un tribunal militaire du Cabinda en dépit du fait que Jose Fernando Lelo n'a jamais été un membre de l'armée et ne devait par conséquent pas être jugé par un tribunal militaire, aux termes du droit angolais et du droit international relatif aux droits humains.

En mars 2008, Jose Fernando Lelo a été formellement inculpé de crimes contre la sécurité de l'État et d'instigation de rébellion au Cabinda. Ouvert le 5 mai 2008, le procès s'est conclu le 11 juin 2008. Cependant, ce n'est que le 16 septembre 2008 que le tribunal l'a déclaré coupable et l'a condamné à douze ans d'emprisonnement. Les six soldats ont été jugés en même temps que Jose Fernando Lelo. Cinq ont été reconnus coupables de tentative de rébellion armée et de crimes militaires, le sixième a été acquitté. Les cinq soldats ont été condamnés à treize ans d'emprisonnement. Le tribunal a, semble-t-il, été dans l'impossibilité de prouver que Jose Fernando Lelo avait rencontré les soldats le 12 juillet 2007 à Bucu Zau. Les soldats ont déclaré avant le procès qu'ils avaient été torturés et contraints d'avouer qu'ils connaissaient Jose Fernando Lelo et qu'il leur avait fourni du matériel pour une rébellion.

Amnesty International considère que le procès de Jose Fernando Lelo et des six soldats était inéquitable du fait qu'il ne respectait pas les normes internationales relatives aux droits humains.

Contrairement à ce que prévoit le droit angolais, Jose Fernando Lelo a été arrêté par des militaires alors qu'il est un civil. Il a été détenu sans inculpation pendant plus de trois mois, en violation des traités internationaux relatifs aux droits humains auxquels l'Angola est un État partie. En outre, Jose Fernando Lelo a été jugé par un tribunal militaire qui n'était pas habilité à le juger et il a été condamné sur la base d'informations qui auraient été obtenues en torturant les soldats. Amnesty International est également préoccupée par le fait que les six soldats auraient été torturés et qu'ils n'ont pas bénéficié d'un procès équitable.

Complément d'information

Jusqu'en janvier 2007, Jose Fernando Lelo était le correspondant de Voice of America dans la province angolaise du Cabinda.

Le Cabinda est une bande de terre enclavée entre la République démocratique du Congo et le Congo. Reconnu internationalement comme territoire angolais, c'est la principale région exportatrice de pétrole du pays. Depuis l'indépendance de l'Angola, cependant, le territoire est en proie à un conflit armé de sécession conduit par le Front de libération de l'enclave du Cabinda (FLEC). En 2004, le FLEC, l'Église, et des organisations de la société civile ont fondé le Forum du Cabinda pour le dialogue (FCD), en vue d'entamer des discussions avec le gouvernement pour établir la paix au Cabinda.

Le 1^{er} août 2006, le gouvernement et le FCD ont signé un protocole d'accord pour la paix et la réconciliation au Cabinda. Cet accord a été rejeté par le FLEC et par certains membres de la société civile, au motif qu'il avait été signé par un ancien président du FCD exclu de cette organisation en avril 2006 et que, par conséquent, il était non représentatif.

Lorsqu'il était correspondant pour Voice of America, Jose Fernando Lelo a écrit plusieurs articles critiques à l'égard du processus de paix et du protocole d'accord.

FIN/